



Le mensuel vitaminé de vos élus CFDT

ZONES URBAINES: la justice a enfin tranché

Tout commence en 2015 lorsque la direction nous informe vouloir renommer les agglomérations en « Zones Urbaines ». Il appartiendrait aux directeurs d'agence de définir leurs propres règles de remboursement en cas de déplacement du salarié chez le client. La CFDT avait alors demandé que soit mis en place une règle simple et applicable pour tous et sans discrimination. La direction est restée figer sur ces positions et a mis en place la fameuse note du 8 décembre 2016, « Procédure de remboursement de frais de déplacement et des séjours professionnels ».



L'objectif de la direction dans la mise en place des zones urbaines était de s'exonérer de tout remboursement kilométrique en les faisant supporter aux salariés lors de déplacements chez des clients de la « zone urbaine ».

Cette pratique est en contradiction avec l'article 50 de la convention collective Syntec. Aussi, la CFDT a porté le dossier auprès du juge afin de lui demander son avis sur cet article 4.1.2 de la procédure.

Le 6 février, la justice a tranché ! Les zones urbaines sont annulées. Vous êtes ainsi en droit de réclamer le paiement rétroactif des frais professionnels considérés « zones urbaines » par la direction.

Contactez-nous, nous pouvons vous aider et vous accompagner !

Great Place to Work ou comment vos données ont été données ...

Après que la direction nous ait donné les résultats de l'enquête Great Place to Work en fin d'année, les élus ont souhaité faire un nouveau point sur ces résultats. Les suspicions qui avaient été déjà pressenties en fin d'année, se confirment pour ce CSE de janvier, les résultats contenaient de nombreuses données personnelles (âge, qualification, genre ...). Les élus s'insurgent donc : comment le prestataire ayant réalisé cette enquête a-t-il pu obtenir ces informations personnelles ? Et quelles autres informations ont été données au prestataire ?

Pour l'instant, la direction doit se renseigner et communiquer sur cette entorse en règle du règlement RGPD.

Alors entourloupe ou incompétence ? La direction savait-elle ce qu'elle donnait au prestataire et n'a pas respecté la confidentialité des données personnelles des salariés ou le service en charge ne savait pas ce qu'il donnait comme informations au prestataire ?

La suite au prochain numéro.

Discriminations à l'embauche, le gouvernement dévoile le nom de 7 entreprises : Sopra Steria épinglée ?

Le gouvernement a publié le 6 février les résultats d'une première vague de testing auprès de 40 entreprises du SBF

120, sur la discrimination à l'embauche dans l'accès à l'emploi envers des candidatures à consonance maghrébine. Si l'on s'appelle « Mohamed », les chances de trouver du travail sont réduites en comparaison à celui qui s'appelle « Jean ».

Choqués par cette annonce, les élus CFDT ont immédiatement demandé une réunion extraordinaire du CSE sur le sujet.

[Vos élus CFDT ont également publié un communiqué à l'attention de tous les salariés :](#)

« Alors que la direction est au courant depuis plusieurs mois du résultat catastrophique de cette enquête, Alors que la direction échangeait en coulisse avec le gouvernement encore ces derniers jours, L'ensemble des élu.e.s CFDT de toutes les sociétés du groupe Sopra Steria sont choqué.e.s de découvrir par voie de presse cette annonce de potentielles discriminations à l'embauche dans notre entreprise.

Tous les élu.e.s CFDT ont demandé ce jour et en urgence la convocation d'un Comité Social et Économique extraordinaire dans leur entreprise respective : Sopra Steria Group, Sopra Banking Software, Sopra HR et Sopra I2S. Nous vous tiendrons informés dès que nous en saurons plus. Vos élu.e.s CFDT »

N'hésitez pas à vous abonner à notre ESSENTIEL pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à :

EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr

N'hésitez pas **ABONNEZ-VOUS À NOTRE L'ESSENTIEL** pour recevoir les communications CFDT en envoyant un mail vide à EssentielSopra-subscribe@yahoogroupes.fr
Pour plus d'informations : <http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr/>
Pour nous contacter : EssentielSopra-propretaire@yahoogroupes.fr

► **NOUVEAU**
Suivez-vous sur
[Linkedin](#)

Vous êtes
déjà **900**
nous suivre !

 c'est bon
pour votre santé !